

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 février 2025

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12 et 13 février 2025

2025 DU 37 Dénomination promenade Michou (9^e et 18^e).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du 28 janvier 2025, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " promenade Michou " à une partie du terre-plein central du boulevard Marguerite de Rochechouart, à Paris (9^e et 18^e) ;

Vu le plan annexé à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 9^{ème} arrondissement en date du 27 janvier 2025 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement en date du 3 février 2025 ;

Sur le rapport présenté par Madame Laurence PATRICE, au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

La dénomination " promenade Michou " est attribuée au terre-plein central du boulevard Marguerite de Rochechouart, entre la rue des Martyrs et la rue Dancourt, à Paris (9^e et 18^e).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO